

**Question avec demande de réponse écrite E-000021/2023
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Christophe Hansen (PPE), **Anne Sander** (PPE), **Ralf Seekatz** (PPE), **Christine Schneider** (PPE)

Objet: Le rôle clé du PVC (polychlorure de vinyle) dans l'économie de l'Union et dans le cadre d'un environnement non toxique

Le 21 juin 2022, la Commission a chargé l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) de préparer un rapport d'enquête sur le PVC et ses additifs. Le rapport pourrait ouvrir la voie à des restrictions d'utilisation de ces substances dans le cadre du règlement REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces substances). Une restriction de l'utilisation du PVC en tant que matériau pourrait à terme menacer l'indépendance économique et les taux d'emploi de l'Union européenne. Plusieurs industries et sites de production de PVC, qui sont essentiels pour l'économie de l'Union, contribuent aux taux d'emploi et à la croissance globale du PIB de l'Union. Le PVC est un matériau sûr et non toxique tout au long de son cycle de vie. Il est hautement durable, recyclable, économe en énergie et abordable, et peut donc être un moteur de l'économie circulaire de l'Union.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission est invitée à répondre aux questions suivantes:

1. Comment la Commission garantira-t-elle que l'enquête évalue le plein impact d'une restriction sur les revêtements de sol en PVC et d'autres chaînes de valeur?
2. La Commission tient-elle compte des investissements importants proposés par l'industrie pour mettre en œuvre des solutions sûres, circulaires et recyclables?
3. Quelles initiatives la Commission entreprend-elle pour réduire le risque de délocalisation de la fabrication et de perte de capacités industrielles et d'emplois dans l'Union?

Dépôt: 9.1.2023